



Commune des Avirons

Extrait N° 5 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

03 AVR. 2019

que la convocation du Conseil a été faite le **20 mars 2019** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – M. FERRERE Fredo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. CASSAGNABERE Patrick – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme BARET Liliane a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à FRINGUE Mikaël – Mme ROMAINSTAL Géraldine a donné mandat à Mme CADAS Virginie.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 5 / Adoption du budget primitif 2019.

- Annexe de l'eau potable.

Le projet de budget annexe de l'eau potable se présente comme suit pour l'exercice 2019 :

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS .../...

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

	Dépenses : 2 061 218	Recettes : 2 061 218
Fonctionnement	497 279	497 279
Investissement	1 563 939	1 563 939

La répartition dans les différents chapitres est :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 70 – Vente d'eau	376 000
Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	121 279

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	55 000
Chap. 66 – Charges financières	39 100
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	169 578
Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	233 601

Pour la section d'investissement :

En dépenses :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts	92 000
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	150 000
Chap. 23 – Immobilisations en cours	1 082 830
Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	121 279
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	117 830

En recettes :

Chap. 13 – Subventions d'investissement	548 836
Chap. 27 – Créances sur transfert de droit	117 830
Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation	169 578
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	117 830
Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	233 601
Chap. 16 – Emprunts	376 264

Pour ce budget, il s'agit essentiellement de prendre en compte un nouveau programme de travaux de modernisation de réseau sur diverses voies pour un montant de 997 885,00 HT.

Les documents budgétaires sont consultables en Mairie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- Voter le budget.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère :

- **À l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;

- **À l'unanimité**, adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **budget primitif 2019 de l'eau potable** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 2 061 218	Recettes : 2 061 218
Fonctionnement	497 279	497 279
Investissement	1 563 939	1 563 939

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

